

HONORAIRES D'AGENCE

Nouveau barème Applicable aux mandats signés à compter du 19 JANVIER 2016

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	<u>HONORAIRES</u> <u>A la charge du vendeur</u>	<u>HONORAIRES</u> <u>A la charge de l'acquéreur</u>
De O € à 60 000 €	4 000 €	
De 60 001 € à 140 000 €		6%
De 140 001 € à 200 000 €		5,5 %
De 200 001 € à 250 000 €		4.5 %
De 250 001 € à 300 000 €		4%
A partir de 390 001 €		3,5%

Garantie financière, BPA NANTES, 1, rue Françoise SAGAN, 44800 SAINT HERBLAIN, d'un montant de 110 000 €

AJP Immobilier, c'est plus de 4 locations par jour et 2 500 biens en gestion locative

Découvrez nos formules et louez en toute tranquillité!

FORMULE SERENITE

- + Location de votre bien
- → Suivi administratif
- → Suivi financier
- → Suivi juridique
- → Suivi des travaux

FORMULE SERENITE +

(Formule sérénité avec options ci-dessous)

- → Garantie loyers impayés
- → Garantie protection juridique
- → Garantie des détériorations immobilières
- → Garantie vacance locative

NOS TARIFS Frais de mise en place en vigueur +

7,20% T.T.C. du loyer c.c.

à partir de 10,30 % T.T.C. du loyer c.c.

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

Notre Réseau c'est vous !

Nos honoraires d'agence т.т.с. Location

♦Visites:

1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

→ Montage, étude et validation du dossier locataire :

(ou changement de colocataire) 1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire,

1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

★ Etat des lieux:

2 €/m² à la charge du locataire,
 2 €/m² à la charge du propriétaire

★ Rédaction du bail et documents annexes :

95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires :

« Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

Notre Réseau c'est vous!